



# 33<sup>ème</sup> Foire BioZone

Foire Biologique Régionale  
Mûr de Bretagne-Guerlédan

**Samedi 8 et Dimanche 9 septembre 2018**

**Cadre réservé à l'organisation :**

paiement  certificat  RC

règlement intérieur  encart

Remarques pour commission :  
.....  
.....

## DEMANDE DE PARTICIPATION

**A RETOURNER COMPLET avant le 30 AVRIL 2018**

BioZone - 2 Av. du Chalutier sans Pitié - BP 332 - 22190 PLERIN Cedex

☎ : 02.96.74.75.65 - contact@foire-biozone.org

### ● FICHE D'IDENTITE

NOM : ..... PRÉNOM : .....

DÉNOMINATION COMMERCIALE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... TÉL.....

COURRIEL..... SITE INTERNET.....

N° SIRET..... PRODUITS/SERVICES PROPOSES SUR LA FOIRE : .....

DESCRIPTION BREVE (Figurera sur le programme) .....

### ● ORGANISME CERTIFICATEUR : ..... (photocopie du certificat à joindre)

Si votre activité ou produits ne sont pas certifiables, merci de fournir toute justification de l'éthique de ceux-ci (composition des produits, provenance des matériaux utilisés, mode de fabrication, démarche de commercialisation, etc.)

### ● DROITS D'INSCRIPTION

<b>Associations à but Non-Commercial</b> .....	25 €	<input type="text"/>
<b>Paysans (sauf viticulteurs)</b> .....	35 €	<input type="text"/>
<b>Créateurs (poterie, peinture, vannerie, bijoux)</b> .....	50 €	<input type="text"/>
<b>Artisans et commerçants</b> .....	100 €	<input type="text"/>
<b>Restaurateurs et viticulteurs</b> .....	150 €	<input type="text"/>

● **BRANCHEMENT ELECTRIQUE**.....  220 V  380 V ..... 50 €

### ● EMPLACEMENT SOUHAITE :

- Surface nue 3m x 3m	Nombre d'emplacements : .....	x 50 €	<input type="text"/>
- Stand couvert (derrière/dessus) avec une table 3m x 3m	Nombre d'emplacements : .....	x 160 €	<input type="text"/>
- Stand couvert avec angle 3m x 3m (sous réserve de dispo)	Nombre d'emplacements : .....	x 260 €	<input type="text"/>
- Sous chapiteau exposants 3m x 3m (sous réserve de dispo)	Nombre d'emplacements : .....	x 320 €	<input type="text"/>

Vous souhaitez garder le même emplacement que l'année précédente (option non garantie)  
ou commentaire emplacement : .....

### ● INVITATIONS BioZone

Imprimées par l'APCB et envoyées chez vous début juillet

Nombre d'invitations : ..... x 2 €

### VOTRE INSCRIPTION NE SERA RETENUE QU'APRÈS RÈGLEMENT COMPLET

Encaissement du paiement le 31.08.2018

Règlement à l'ordre de A.P.C.B. BioZone : CHÈQUE N°.....

<b>HT</b>	<input type="text"/>
<b>TVA 20%</b>	<input type="text"/>
<b>TTC</b>	<input type="text"/>

- Vous avez pris connaissance du Règlement Intérieur au verso et vous engagez à le respecter (obligatoire)
- Vous joignez **impérativement** :  votre règlement  votre certificat  votre attestation d'assurance en responsabilité civile
- Vous souhaitez mettre un encart payant dans le programme de la foire BioZone (vous serez contactés ultérieurement)
- Vous proposez un tarif réduit sur votre stand pour les bénévoles (non obligatoire)
- Vous êtes susceptible de diffuser des tracts et des affiches (non obligatoire) : vous souhaitez recevoir ..... tracts et ..... affiches.

A ....., le .....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

# LE BUT DE L'A.P.C.B. EST DE CREER DES LIENS CITOYENS ENTRE PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET CONSOMMATEURS

## REGLEMENT INTERIEUR

### 1) Admission :

✓ L'acceptation des produits exposés est soumise à l'appréciation des organisateurs. La priorité est cependant donnée aux producteurs exclusivement biologiques. Il est nécessaire de joindre à votre inscription :

- **Photocopie de la certification** pour les produits alimentaires, cosmétiques & produits d'entretien
- **Un descriptif des produits exposés** (composition des produits, mode de fabrication, catalogues, etc...) dans le cas où il n'existe pas de cahier des charges homologué.
- **L'attestation d'assurance Responsabilité Civile** doit être obligatoirement fournie avec la demande de participation.

✓ L'A.P.C.B est souveraine de l'admission du demandeur.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de déterminer la catégorie de l'exposant en fonction de son dossier de présentation d'activité.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit d'annuler une inscription si les renseignements qui lui ont été fournis ne se révèlent pas exacts.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de déterminer le placement des exposants en fonction des exigences de l'agencement général et des raisons de sécurité.

✓ L'A.P.C.B. se réserve le droit de ne pas réitérer l'admission d'un exposant d'une année sur l'autre en cas de non-respect du règlement l'année précédente.

✓ L'inscription pour la foire demeure sous la responsabilité de l'A.P.C.B., seule maître d'œuvre.

✓ En cas de refus d'une demande d'inscription, cette décision sera notifiée au demandeur et le chèque de paiement retourné.

✓ Seules les demandes d'inscription complètes, réalisées avant le 30 avril 2018 et accompagnées du paiement seront étudiées.

✓ L'encaissement se fera dans les jours précédant la foire et la facture confirmant l'inscription expédiée en juillet.

### 2) Désistement :

✓ Si le désistement intervient avant le 15 juin, le paiement est retourné.

✓ Si le désistement intervient entre le 15 juin et le 30 août, 25% du montant de la location sera dû à titre d'indemnité.

✓ Si le désistement intervient après le 31 août, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### 3) Par respect pour les visiteurs, nous demandons aux exposants de bien vouloir appliquer le règlement suivant :

✓ Présence obligatoire les deux jours - Tout stand non occupé le samedi à 12 h pourra être attribué à un autre exposant.

✓ Avoir son stand prêt le samedi à 9 h 30 et ouvert de 9 h 30 à 19 h. L'installation est possible dès le vendredi - 15h.

**✓ Toute circulation de véhicule est interdite sur la foire de 9h à 19h - samedi et dimanche.**

✓ Le **NOM** ou **DENOMINATION COMMERCIALE** et la **CERTIFICATION** devront être visiblement exposés sur le stand.

✓ Ne présenter à son stand que des articles ou produits figurant sur sa demande de participation et acceptés par l'organisateur (une visite des stands sera réalisée et les contrevenants soumis à sanction).

✓ Des contrôles pourront être faits le samedi et le dimanche par un organisme indépendant.

✓ Par respect pour les visiteurs et organisateurs, nous vous demandons de pratiquer des tarifs à juste valeur et d'éviter tout prosélytisme.

### 4) Sécurité :

**✓ L'A.P.C.B. décline toute responsabilité au sujet des pertes, vols, avaries et autres dommages pouvant survenir aux objets et marchandises d'exposition pour quelque cause que ce soit. L'A.P.C.B. n'assure pas la sécurité des marchandises présentes sur vos stands et vous conseille de ramasser vos produits et biens avant la nuit ou lorsque vous quittez les lieux.**

✓ Tout objet (parasols, bancs, panneaux, etc.) dépassant l'alignement des stands est interdit pour raison de sécurité ; la circulation des pompiers étant obligatoire sur la totalité du site de la foire.

---

## N'OUBLIONS PAS QUE NOUS SOMMES REPRÉSENTANTS DE L'ÉCOLOGIE

✓ Il vous sera remis sur chaque stand une fiche explicative sur l'organisation du tri sélectif. Des poubelles clairement étiquetées seront à votre disposition. Un membre de l'équipe passera régulièrement à votre stand effectuer le ramassage.

✓ Les sacs en plastique sont interdits sur la foire.

✓ Un badge exposant vous sera remis à l'accueil contre 1 € de caution remboursable le dimanche soir. Le badge, à récupérer le samedi matin, est obligatoire pour pouvoir circuler sur le lieu de la foire même après 20 h.

**Pour l'hébergement, vous pouvez contacter l'Office de Tourisme de Pontivy**